

DOCUMENTS À FOURNIR CONCERNANT LA CARTE DE RÉSIDENT

→ PREMIÈRE DEMANDE

- ✓ Passeport physique + copie de la page d'identité
- ✓ Copie du visa + dernier cachet d'entrée
- ✓ Copie de l'acte de naissance ou toute autre pièce tenant lieu
- ✓ Extrait de casier judiciaire
- ✓ Original du certificat de résidence de moins de 6 mois (que vous pouvez faire à l'agence avec une facture CIE, SODECLI, une attestation d'hébergement ou un contrat de bail)
- ✓ Pour les travailleurs : attestation de travail
- ✓ Pour les religieux : attestation de vie religieuse
- ✓ Pour les commerçants : copie du registre de commerce + attestation de régularité fiscale
- ✓ Pour les coopérants français : attestation administrative
- ✓ Pour les retraités : bulletin de pension de retraite



POUR L'ENFANT DE MOINS DE 16 ANS :

- ✓ Autorisation parentale (légalisée à la mairie du lieu de résidence) du parent exerçant la puissance paternelle ou du tuteur légal
- ✓ Attestation de fréquentation ou carte scolaire de l'année académique en cours pour les élèves et étudiants
- ✓ Copie de l'attestation de travail ou du registre de commerce du parent ou du tuteur
- ✓ Copie de la carte de résident en cours de validité ou du passeport du parent ou du tuteur étranger



POUR LE CONJOINT PRIS EN CHARGE :

- ✓ Copie de l'attestation de travail ou du registre de commerce du conjoint
- ✓ Copie de la carte de résident en cours de validité ou du passeport du parent ou du tuteur étranger
- ✓ Copie de l'acte de mariage si marié et attestation de prise en charge du conjoint



→ RENOUELEMENT

- ✓ Passeport + la copie de la page d'identité
- ✓ Copie de l'ancienne carte de résident
- ✓ Copie de l'acte de naissance ou toute autre pièce tenant lieu
- ✓ Extrait de casier judiciaire
- ✓ Original du certificat de résidence de moins de 6 mois
- ✓ Pour les travailleurs : attestation de travail
- ✓ Pour les religieux : attestation de vie religieuse
- ✓ Pour les commerçants : copie du registre de commerce + attestation de régularité fiscale
- ✓ Pour les coopérants français : attestation administrative
- ✓ Pour les retraités : bulletin de pension de retraite



POUR L'ENFANT DE MOINS DE 16 ANS

- ✓ Autorisation parentale (légaliser à la mairie du lieu de résidence) du parent exerçant la puissance paternelle ou du tuteur légal
- ✓ Attestation de fréquentation ou carte scolaire de l'année académique en cours pour les élèves et étudiants
- ✓ Copie de l'attestation de travail ou du registre de commerce du parent ou du tuteur
- ✓ Copie de la carte de résident en cours de validité ou du passeport du parent ou du tuteur étranger



POUR LE CONJOINT PRIS EN CHARGE

- ✓ Copie de l'attestation de travail ou du registre de commerce du conjoint
- ✓ Copie de la carte de résident en cours de validité ou du passeport du parent ou du tuteur étranger
- ✓ Copie de l'acte de mariage si marié et attestation de prise en charge du conjoint



TARIFICATION

La tarification fixée par les décrets n° 2002-332 et n° 2002-333 du 13 juin 2002 relatifs aux conditions d'obtention des titres de séjour, demeure en vigueur :

- ✓ Hors CEDEAO: **300 000 F CFA**
- ✓ Français : **150 000 F CFA**
- ✓ Religieux et coopérants français : **35 000 F CFA**
- ✓ Service VIP : **15 000 FCFA**



NOS AGENCES

VFS 2 plateaux

En face de la résidence Bertille

Tel : 25 20 00 48 70

Agence Prestige ONECI Vallon

Derrière le temple du foot

Tel : 27 22 22 09 59 / 07 97 11 61 50

